

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 107 (1981)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ingénieurs et architectes suisses

Bulletin technique
de la Suisse romande

Paraît tous les 15 jours

107^e année

N° 6/81

19 mars 1981

Société des éditions
des associations techniques
universitaires (SEATU)

Organe officiel

de la Société suisse des
ingénieurs et des architectes (SIA),

de la Société vaudoise des
ingénieurs et des architectes
(SVIA),

des Sections genevoise,
jurassienne et fribourgeoise de
la SIA,

de l'Association amicale
des anciens élèves de l'EPFL
(Ecole polytechnique fédérale
de Lausanne),

des Groupes romands des
anciens élèves de l'EPFZ (Ecole
polytechnique fédérale de
Zurich)

et de l'Association suisse des
ingénieurs-conseils (ASIC)

Rédaction

Rédaction de «Ingénieurs et
architectes suisses», tirés à part,
renseignements:

Av. de Cour 27,
CH-1007 Lausanne
Tél. (021) 47 20 98 (mardi et
jeudi, 14 h. à 16 h. 30)

Jean-Pierre Weibel,
ing. EPFZ-SIA,
rédacteur en chef

Walter Peter, ing. EPFL-SIA,
rédacteur

Impression:

Imprimerie La Concorde
1066 Epalinges

Les manuscrits ne seront rendus
qu'après accord avec la
rédaction

La reproduction même partielle
du texte et des illustrations n'est
autorisée qu'avec l'accord de la
rédaction et l'indication de la
source

Abonnements

Un an, Suisse Fr. 83.—
Un an, étranger Fr. 89.—
Prix du numéro, Suisse Fr. 5.—
Prix du numéro, étranger Fr. 6.—

Abonnement à prix réduit pour
les étudiants et les membres SIA,
A³E²PL, GEP, ASIC, FAS et
UTS.

CCP: Ingénieurs et architectes
suisses (Bulletin technique de la
Suisse romande),
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications
concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse,
expédition, etc. à:
Imprimerie La Concorde,
case postale 330,
1010 Lausanne, tél. (021) 33 31 41

Régie des annonces

IVA

IVA SA de publicité
internationale
19, av. de Beaulieu
1004 Lausanne
Tél. (021) 37 72 72

Siège central:
Mühlebachstr. 43, 8032 Zurich
Tél. (01) 251 24 50

Schweizer Ingenieur und Architekt

Schweizerische Bauzeitung

Adresse: Postfach,
CH-8021 Zürich
Tél. (01) 201 55 36

Numéro 9/81

Siebanlagen zur Regenwas-
serbehandlung. Von *Martin*
Meyer und *Peter Kauf-*
mann, Bern 175
Breitbandkommunikations-
system mit Lichtwellenlei-
tern. Glasfasern für digitale
Signalübertragung. Von
Erich Rauth, Backnang 181
Preis des deutschen Stahl-
baues 1980. Bürgerhaus in
Hochdahl bei Düsseldorf 183
Internationale Muservor-
schriften. Aus der Tätigkeit
des CEB. Von *Manfred*
Miehlbradt, Lausanne 186

Numéro 10/81

Der Wandel in den Zielvor-
stellungen der Schweizeri-
schen Stadtplanung 1900
bis 1979. Von *Benedikt Hu-*
ber, Zürich 193
Leitungsdokumentation in
einem künftigen Landinfor-
mationssystem. Von *Armin*
König, Bern 198
Richtplanung im Bergge-
biet. Beispiel Region Berner
Oberland-Ost. Von *Ulrich*
Roth, Bern 200

Sommaire

Tableau des concours	B 29
Carnet des concours	B 30
UIA	B 30
Congrès	B 30
Expositions	B 31
Produits nouveaux	B 31, B 33
Bibliographie	B 32, B 35, 66
Protection de l'environnement	
Une conception globale des sites — Utopie ou nécessité? par <i>Hansrudolf Henz</i> et <i>Ulrich Roth</i>	65
Hydrologie	
Courants d'inertie dans le Léman, par <i>Sebastien</i> <i>W. Bauer</i> , <i>Walter H. Graf</i> , <i>Clifford H. Mortimer</i> et <i>Claude Perrinjaquet</i>	67
Urbanisme	
Le temps des gares, par <i>Dédale</i>	73
Actualité	76
Industrie et technique	78
Vie de la SIA	B 33
Documentation générale	B 35

Couverture



Ouvrage: Bâtiment administratif et com-
mercial, avenue des Mousquines 4, Lau-
sanne.

Maître de l'ouvrage: Publicitas SA, Lau-
sanne.

Projet et exécution: MM. Ch-F. Thévenaz et
P. Prod'homme, architecte EPFL, SIA, Lau-
sanne. Collaborateur: M. J.-P. Rochat,
architecte, Lausanne.

Ingénieur: M. A. Kugler, ingénieur EPFZ,
SIA. Collaborateur: M. J.-P. Cruchon, ingé-
nieur, Lausanne.

Comment définir l'assurance travaux de
construction?

— il s'agit d'une assurance «casco» chan-
tier, qui protège financièrement un
ouvrage pendant toute la durée de la
construction ou des transformations.

Qui intéresse-t-elle?

— l'entrepreneur, pour les dommages qui
lui sont imputables et ceux dus à des cas
fortuits ou de force majeure;

— le maître d'ouvrage, pour les dommages
qui lui sont personnellement imputa-
bles;

— l'architecte ou l'ingénieur, en qualité
d'auteur du projet ou de directeur des
travaux.

Que garantit cette assurance?

— les ouvrages en construction ou en trans-
formation: maisons familiales ou loca-
tives, bâtiments commerciaux ou ad-
ministratifs, écoles, hôpitaux, usines, sta-
tions d'épuration, ponts, tunnels, etc.;

— les installations de chantier, échafau-
dages, coffrages, baraques, etc.;

— les outils et machines de construction;

— les frais de déblaiement;

— les bâtiments existants faisant l'objet de
transformation.

Que prend-elle en charge?

Les conséquences financières des accidents
de construction imprévisibles qu'ils soient
dus aux éléments naturels ou à l'homme:

— incendie, foudre, explosion;

— affaissement et glissement de terrain;

— défauts de fabrication des matériaux uti-
lisés;

— malfaçon des mortiers et bétons;

— écroulement de l'échafaudage, de
l'étayage;

— erreur, défaillance, négligence, malveil-
lance.

Qui paiera la prime?

Elle sera répartie entre les intéressés
(compte prorata). Chacun bénéficiera ainsi
de cette garantie avec le minimum de frais.
De cette façon le prix global de l'ouvrage
n'augmente pratiquement pas.

Relevons encore que l'assurance travaux de
construction complète les assurances «RC
entreprise» et «RC maître d'ouvrage» qui
ne garantissent pas l'objet construit ou tra-
vaillé.

Si vous désirez des renseignements plus pré-
cis à propos de l'une ou l'autre de ces assu-
rances, n'hésitez pas à nous demander
conseil. Nous sommes à votre service.

Vaudoise Assurances
Siège social: place de Milan
1001 Lausanne, tél. 021/26 61 21

Dans le prochain numéro:

La construction et les handicapés
Architecture politicienne ou la
politique de l'architecture
Informations SIA